

COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

REUNION PLENIERE EQUIPES FEMININES SENIORS F JEUDI 25 AOUT 2022

CLUBS PRESENTS : F.C. AUBIERE ; U.S. BASSIN MINIER ; U.S. BEAUREGARD VENDON ; ENT. BESSE/ST SAUVES ; ENT. BILLON/MIREFLEURS ; F.C. BRIFFONS PERPEZAT ; F.C. BROMONT LAMOTHE MONTFERMY ; CEBAZAT SPORTS ; A.S. CELLULE ; ESP. CEYRAT ; U.S. CHAPDES BEAUFORT ; F.F. CHAPPES ; ENT. CHARBLOT ; R.C. CHARBONNIERES PAUGNAT ; A.S. CHARENSAT ; F.C. CHATEL GUYON ; CLT SOLIDARITE FEMININES ; CLT FOOT 63 ; A.S. CLT P.T.T. ; A.S. CLT ST JACQUES ; ENT. COURNON /ORCET ; DÔMES SANCY FOOT ; U.S. ISSOIRE ; A.S. JOZE ; F.C. LEZOUX ; A.S. LIVRADOIS SUD ; E.S.V. MALAUZAT ; F.C. PASLIERES NOALHAT ; U.S. ROYAT ; F.C. RIOM ; F.C. SAUXILLANGES ST BABEL BRENAT ; J.S. ST PRIEST DES CHAMPS ; GR. VALLEE DE VEYRE ; F.C. VERTAIZON

CLUBS EXCUSES : R.A.S. BEAUREGARD L'EVEQUE, U.S. HERMENT PUY ST GULMIER

CLUBS ABSENTS : A.S. CISTERNES ; U.S. LAPEYROUSE ; ENT. NORD COMBRAILLE/ST GERVAIS ; U.S. PERTUIS ; A.S. ROMAGNAT ; S.C ST AMANT & TALLENDE ; E.S. ST CLEMENT FEMININES ; U.S. ST SYLVESTRE PRAGOULIN ; GMF BESSAY

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS : Mireille VALENTIN, Annaëlle VIVET, Laurent OLEOTTO

EXCUSES : Alexia CHASSET, Anthony ARCHIMBAUD, Tahir TERRASSE, Lucas VIZET

ASSISTE A LA REUNION : Michel THOME, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

* * * * *

Chaque club reçoit son calendrier, le calendrier général, bulletin d'inscription futsal, bulletin d'inscription gardiennes de but, fiche de modification de date ou d'horaire, flyer football féminin

Mireille VALENTIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présents et particulièrement aux nouvelles sections féminines.

► **BILAN DE LA SAISON ECOULEE**

- Reprise des compétitions après le covid avec protocole sanitaire
- Les conditions sanitaires ont empêché la tenue du futsal
- Encore des forfaits préjudiciables, notamment en U 18 F
- 3 sections féminines ne repartent pas : Messeix, Thiers et Saint Bonnet près Riom

► **EFFECTIFS**

La saison dernière le District a enregistré **2 063** licenciées dont :

- **752** séniors F ;
- **266** U18 F – U17 F et U16 F
- **240** U15 F – U14 F
- **242** U13 F – U12 F
- **563** U11 F – U10 F – U9 F – U8 F – U7 F – U6 F (foot d'animation)

ce qui représente + 10.26 % par rapport à la saison avant Covid ; 11.61 % des pratiquants du Puy de Dôme et 9.87 % des licenciées F de la ligue Auvergne Rhône Alpes qui compte 20 898 pratiquantes. En France : 168 827 pratiquantes.

Pour cette saison : le district dénombre 44 sections (ou ententes) féminines séniors F et 50 équipes engagées en Ligue, District et D2F.

JEUNES

► COMPETITIONS JEUNES FEMININES

Des challenges U7 F – U8 F – U9 F ; U10 F – U11 F ; U12 F – U13 F, challenge départemental U15 F et challenge départemental U18 F (foot à 8) sont proposés, soit une pratique dans toutes les catégories. Nouveauté 2022 2023 : La Ligue met en place un championnat interdistricts U18 F à 11. Ce championnat sera une « charnière » entre le foot à 8 départemental et le championnat à 11 régional, l'accession en régional se faisant sur résultats sportifs et non plus sur invitation.

► ACTIONS TECHNIQUES / CENTRES DE PERFECTIONNEMENT

- Rentrée des écoles féminines : 21 OCTOBRE 2022 à ISSOIRE
- Stage interdistricts U15 F : du 21 au 24 OCTOBRE 2022
- Centres de perfectionnement U12 F et U13 F à partir de NOVEMBRE
- Stages U13 F et U14 F : 06 et 07 FEVRIER 2023
- Stage Interdistricts U14 F : 14 et 15 AVRIL 2023
- Finale Festival U13 F le 01 AVRIL 2023
- Journée des Débutant(e)s : 17 JUIN 2023

SAISON 2022/2023 – SENIORS F

Les règlements des différentes compétitions féminines, validés par le comité directeur, ont été mis en ligne sur le site du District, onglet « Pratique » puis « Féminines », « documents à télécharger ».

► FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

Obligatoire en championnat à 11 et à 8. Seul le plateau à 8 et le futsal restent à la feuille papier. Il est demandé aux clubs hors FMI de rentrer leurs résultats sur internet.

► ARBITRAGE

NOUVEAUTE : une caisse de péréquation va être mise en place pour la D1F pour régler les frais d'arbitrage (officiels) par prélèvement sur le compte des clubs des équipes en présence.

CHAMPIONNATS

Equipes du Puy de Dôme engagées :

DIVISION 2 FEMININE (D2F) : CLERMONT FOOT 1

REGIONAL 1 F (R1F) : CEBAZAT SPORTS 1, CLERMONT FOOT 2

DEPARTEMENTAL 1 F (D1F) : 23 équipes - Matches aller simple en phase 1 avec 2 poules, puis poule accession et poule promotion en phase 2 par matches aller simples également.

Le vainqueur postulera à l'accession en R 2 F en juin (*selon règlement de la LAuRAFoot*)

Cette saison 1 équipe de l'Allier participera à notre championnat pour permettre à ce club de pratiquer à 11.

Rappel des obligations pour les clubs champions de district qui accéderont en fin de saison en R 2 F (sous réserve de modifications). Il est donc vivement conseillé aux clubs pensant prétendre à la montée de profiter de cette saison pour structurer le club en ce sens :

- Disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.
- Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).
- En outre, les clubs doivent participer à la Coupe de France Féminine et à la Coupe LAuRAFoot Féminine.
- Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat. En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession

Attention les ententes ne sont pas éligibles pour y participer, sauf si création groupement ou fusion : *La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue.*

Le calendrier du **CHAMPIONNAT A 8** regroupe 17 équipes. Matches aller et retour en 2 poules. Finale entre les vainqueurs de chaque poule le jour des finales départementales le 17 juin 2023.

► **RAPPEL REGLEMENT DES CHAMPIONNATS A 11 et A 8 (extrait)**

L'horaire du **coup d'envoi** d'une rencontre est fixé à 15 heures, sauf dérogation accordée par la Commission Départementale Féminine.

L'équipe évoluant en lever de rideau d'une équipe féminine de niveau supérieur devra avertir son adversaire et le District de l'horaire de la rencontre par Footclubs ou courrier, fax ou mail, au plus tard le mardi à 0h.00 de la semaine qui précède celle du match (soit 12 jours avant).

L'horaire ou le lieu du terrain pour une rencontre peut être modifié à la demande d'un club, à la condition que celle-ci soit faite par Footclubs, courrier, fax ou mail adressé au District de Football au

plus tard le mardi à 0h00 de la semaine qui précède celle du match (soit 12 jours avant) et avec l'accord écrit du club adverse.

Une fiche de modification de match est remise à chaque club. Elle sera aussi téléchargeable sur le site du district. Bien prendre celle concernant les féminines.

► **TERRAIN IMPRATICABLE**

Le règlement général des compétitions de district prévoit que « ...Pour un match aller, lorsque le samedi, il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable le lendemain (ou frappé d'interdiction par la municipalité), le club recevant devra obligatoirement se déplacer chez l'adversaire. Il lui appartiendra d'en informer par téléphone l'adversaire, les officiels ainsi que le District, ceci avant 18 heures et confirmer par mail...

...si le terrain de l'adversaire est également indisponible ou impraticable, la rencontre sera reportée par la commission... »

Pour les championnats se déroulant en plusieurs phases, la phase 1 est considérée comme un match aller.

Pour toutes les compétitions – RAPPEL REGLEMENT – Article 16.2.12 – Respect du calendrier.

Club engageant 3 (ou 4) équipes : Afin de ne pas perturber le bon déroulement d'un championnat, les clubs qui engagent trois équipes seniors (masculines et/ou féminines), ou plus, en compétition, doivent disposer de deux terrains et d'en aviser le District au moment des engagements. Cette non-disposition pourra entraîner la perte du match par pénalité à l'équipe du club fautif.

Les clubs disposant de plusieurs stades devront faire connaître le mois qui précède la rencontre, le nom et l'adresse du stade où se déroulera le match.

Essayer de respecter au maximum les dates des calendriers, très serrés et le cas échéant, penser également à reporter les matches en semaine dans la mesure du possible.

Dans tous les cas, l'accord du club adverse est obligatoire pour modifier une date ou un horaire via Footclubs ou l'imprimé prévu à cet effet.

► **PRIORITE DES RENCONTRES**

En collaboration avec la Commission de l'Arbitrage, des Championnats Seniors masculins et la Commission Féminine, un ordre de priorité a été établi :

La priorité entre plusieurs rencontres (**masculines et/ou féminines**) est déterminée par les critères hiérarchiques suivants :

Priorité 1 –

Compétition **fédérale** prioritaire sur une compétition Ligue/District, et compétition **Ligue** prioritaire sur une compétition District ;

Priorité 2 –

Compétition **seniors** prioritaire sur une compétition de jeunes et compétition de jeunes de catégorie d'âge la plus élevée prioritaire sur une compétition de jeunes de catégorie d'âge inférieure ;

Priorité 3 –

Compétition **hiérarchiquement** supérieure prioritaire sur une compétition hiérarchiquement inférieure ;

La D1 Féminine sera prioritaire sur les D3, D4 et D5 masculines.

Le Foot à 8 départemental séniors féminins ne sera pas prioritaire sur le football masculin départemental à 11.

► **INTERVENTION MICHEL THOME**

Le Président de la CDA rappelle et précise quelques points de règlement, dont certains n'ont pas toujours été respectés les saisons précédentes :

NOMBRE DE JOUEUSES MINIMUM

- 8 joueuses en foot à 11
- 6 joueuses en foot à 8

PASSE A LA GARDIENNE

La gardienne ne peut pas prendre le ballon à la main sur une passe en retrait volontaire du pied d'une partenaire. Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées. En cas d'infraction, le jeu sera repris par un Coup Franc Indirect à l'endroit de la faute.

Pour le foot à 8 : ramener le ballon perpendiculairement sur la ligne des 13m. Cette reprise par CFI sera la même en cas de dégagement de volée ou 1/2 volée de la gardienne.

COUP DE PIED DE BUT (*différence Foot à 8 et Foot à 11*)

- **Foot à 8** = Le ballon doit être immobile et placé devant le but, à une distance de 9m de la ligne de but, à un mètre à gauche ou à droite du point de pénalty ; Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé ; Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- **Foot à 11** = Le ballon doit être immobile et être botté d'un point quelconque de la surface de but par une joueuse de l'équipe qui défend ; Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé ; Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

PENALTY

Au moment du tir, la gardienne de but doit avoir au moins un pied sur ou derrière sa ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).

BALLE A TERRE

La balle à terre est donnée à la gardienne de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à une joueuse de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par une joueuse, un agent extérieur ou un(e) arbitre, tel que précisé au point 1 de la Loi 9. Toutes les autres joueuses doivent se trouver au moins à 4 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu. Le ballon est en jeu lorsqu'il touche le sol.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Obligatoire en foot à 11 et à 8 (Championnat et Coupe opposant 2 équipes de Championnat Foot à 11 ou à 8)

BIJOUX

Tout type de bijou (*colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.*) est interdit et doit être ôté.

Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé. (Loi 4)

FOULARD

Le port du foulard est interdit. (Art. 1 des Statuts de la FFF)

Il sera autorisé de porter un casque (genre rugby) par-dessus pour les joueuses concernées.

COUPES

► CHALLENGE MIREILLE VALENTIN (COUPE DU PUY DE DOME A 11)

30 équipes engagées = 2 tours de cadrage nécessaires

18 SEPTEMBRE 2022 – Tour de cadrage 1

(exempts : les 8 équipes engagées en cadrage coupe de France)

- M 1 PERTUIS / BASSIN MINIER
- M 2 PASLIERES / CHAPPES
- M3 ST AMANT TALLENDE / ROYAT
- M4 BEAUREGARD VENDON / CELLULE
- M5 CHARBONNIERES PAUGNAT / AUBIERE
- M6 BESSE / ISSOIRE
- M7 BROMONT / DOMES SANCY
- M8 LIVRADOIS SUD / CLERMONT PTT
- M9 COURNON-ORCET / CEBAZAT 2
- M10 BRIFFONS / CHAPDES BEAUFORT
- M11 ST CLEMENT / ST PRIEST

27 NOVEMBRE 2022 – Second tour de cadrage

4 matches et 12 exempts pour arriver à 16 équipes.

A noter qu'une consolante des perdants des 2 tours de cadrage et des 1/8èmes sera organisée.

Dates :

- 12/02/2023 = 1/8^{-ème} et cadrage consolante
- 02/04/2023 = ¼ et 1/8 consolante
- 30/04/2023 = ½ et ¼ consolante
- 04/06/2022 = ½ consolante

Finales (coupe et consolante) le 17 JUIN 2023 après-midi à l'issue de la Journée des Débutant(e)s dans le cadre de la Fête du Foot.

Les matches sont fixés au dimanche 15 h 00. En cas de terrain impraticable ou de non-disponibilité du terrain du club, il y aura obligation d'inverser la rencontre si le calendrier général des féminines ne permet pas le report du match... ce qui risque d'être le cas au vu du calendrier serré.

► **COUPE FUTSAL** *(sous réserve situation sanitaire)*

Seuls les clubs ayant rempli le bulletin d'engagement avant le 31 OCTOBRE 2022 seront autorisés à participer.

Il est d'ores et déjà demandé aux clubs de s'informer sur les disponibilités de leurs gymnases, faute de quoi, la compétition aura du mal à être mise en place.

Dates : 08 JANVIER 2023 ; 15 JANVIER 2023 ; 29 JANVIER 2023 (finale départementale)

Les clubs intéressés pour organiser la Finale Départementale doivent se faire connaître au District avant le 30 NOVEMBRE 2022.

Toute absence à une journée futsal après inscription entraînera une amende de 50 €.

POUR TOUTES COMPETITIONS POUR LAQUELLE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE N'EST PAS OBLIGATOIRE, IL EST RAPPELE AUX CLUBS RECEVANTS LEUR OBLIGATION DE SAISIR LES RESULTATS SUR LE SITE INTERNET.

► **AUTRES ACTIONS**

FORMATIONS DE CADRES

Voir site du district ou de la Ligue. Elles sont ouvertes aux féminines comme aux masculins. Un projet de module U 9 réservé aux femmes est en cours d'élaboration (date prévisionnelle : mi-avril 2023)

JOURNEE DES GARDIENNES

C'est une journée d'initiation et de perfectionnement pour tous niveaux fixés au mardi 1^{er} NOVEMBRE 2022 de 14 h à 17 h lieu à déterminer, à condition qu'il y ait au moins 10 stagiaires.

► **RAPPEL**

JEUNES JOUEUSES

Les joueuses de U6 F à U15 F inclus peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge ;
- de la catégorie d'âge immédiatement inférieure, mais uniquement dans les compétitions de District ;

Les U16 F peuvent jouer en U15 G

Pour la saison 2020-2021, **le nombre de jeunes joueuses pouvant évoluer en séniors F est de trois U17 F et une U16 F surclassées**, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (Article 73 des RG)

Fiche de demande de surclassement téléchargeable sur le site du District ou de la Ligue.

Un document sur la mixité est consultable sur le site du district : https://foot63.ff.fr/wp-content/uploads/sites/111/2020/08/FICHE_PRACTIQUE_JEUNES_FEMININES.pdf

► **PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ ET FEMINISATION DU FOOTBALL**

- Il serait bien que chaque club désigne un ou une référente féminisation. La féminisation n'est pas seulement un accroissement du nombre de licenciées pratiquantes, mais le nombre de femmes au sein des clubs. (dirigeantes, accompagnatrices, éducatrices, arbitres, administratives, élues...)
- L'ambition de la Fédération est de **favoriser la mixité dans les postes à responsabilité**, en encourageant les femmes à occuper des fonctions de direction sur le terrain et en dehors

N'hésitez pas à sensibiliser les femmes, mamans, sœurs ...de joueurs ou joueuses à s'impliquer dans votre club et de nommer un ou une référente féminisation.

► **HERITAGE COUPE DU MONDE FEMININE 2019**

La FFF a instauré un plan héritage 2019 de la coupe du monde qui repose sur trois piliers fondamentaux :

- La structuration des clubs par un système de labellisation
- L'investissement pour les infrastructures
- L'encouragement à la formation des fonctions d'encadrement des clubs et des équipes (dirigeantes, éducatrices, arbitres)

Le **système de labellisation** permet de développer la création de sections féminines. Grâce à l'obtention du Label Jeunes Crédit Agricole Féminines, les clubs peuvent bénéficier de dotations (matériel d'entraînement, textile, diplômes...). Ce label est accordé à trois niveaux (bronze, argent, or) sur la base de critères qui respectent les exigences de la Fédération en matière de projet associatif, projet sportif, projet éducatif et projet de formation des clubs candidats.

- Les Ecoles Féminines de Football (EFF) visent à faire découvrir l'activité aux jeunes licenciées et non licenciées (catégories U6 à U11 F et U12 F à U19 F) et de les fidéliser par un accueil de proximité et adapté ;
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une équipe seniors F pour créer une EFF.

► **ARBITRAGE AU FEMININ**

La FFF a lancé une large campagne sur l'arbitrage féminin : inciter vos joueuses ou dirigeantes de tous âges intéressés à se rapprocher de la commission départementale des arbitres pour connaître les dates de formations. Les jeunes joueuses peuvent jouer ET arbitrer

Meilleur exemple : Stéphanie FRAPPART. Mais il faut savoir que notre département est représenté au plus haut niveau par Gabrielle GUILLOT, Fédérale Féminine 1, qui arbitre la D1 Féminine.

► **INTERVENTION Yvan CHARVILLAT**

Yvan CHARVILLAT – Responsable et coordonnateur de la section féminine du Clermont Foot 63, rappelle que l'équipe 1 féminine du club a accédé en D2F. Le CF63 souhaite associer chaque club du département à cette merveilleuse saison au niveau national.

Il est à la disposition des clubs ou sections féminines pour recevoir des idées ou suggestions et souhaite que 22 jeunes filles (idéalement 6-10 ans) soient « Escort kids » pour entrer avec les joueuses en avant match, et ce, pour chaque rencontre. *(Les clubs intéressés peuvent prendre contact dès cette semaine, notamment pour la 3^e journée le dimanche 25 septembre vs Albi 15h00)*

Des animations mi-temps peuvent aussi être mises en place.

L'entrée aux matches D2F sera désormais payante, mais en anticipant les demandes 15 jours à l'avance, le CF63 souhaite faciliter l'accès aux licenciées féminines du Puy de Dôme et encore plus aux écoles féminines labellisées.

► **DIVERS**

Remerciements à tous les clubs et les municipalités qui ont mis et mettront leurs installations et leurs bénévoles à disposition pour nos actions.

Les calendriers du Championnat à 11 et du Challenge Mireille VALENTIN seront transmis à la Commission des Arbitres.

Merci de veiller à retourner les documents, engagements et inscriptions dans les délais impartis.

Bonne saison à toutes et à tous et prenez soin de vous !

**La Présidente :
Mireille VALENTIN**